

**ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES USAGERS
AU CONSEIL DE L'INSTITUT D'ÉTUDES JUDICIAIRES (IEJ)**

SCRUTIN DU 24 FEVRIER 2026

**PROCÈS-VERBAL DE L'EXAMEN DE LA RECEVABILITÉ
DES CANDIDATURES**

La clôture du dépôt des candidatures pour l'élection susvisée était fixée au **vendredi 13 février 2026 à 16h**. Il a été procédé à l'examen de la recevabilité des candidatures.

RAPPEL DES REGLES RELATIVES A LA RECEVABILITE DES LISTES :

Ces règles sont précisées dans le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 719-1 et D.719-1 à D.719-40 et dans l'arrêté portant décision électorale du Président de l'UVSQ n°2026-004 en date du 27 janvier 2026.

Au regard de ces textes, la Direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'UVSQ instruit l'ensemble des candidatures individuelles qui lui parvienne avant la date limite de remise des candidatures.

Candidature présentée au titre du Conseil de l'Institut d'Études judiciaires

**RAPPEL DU NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR AU CONSEIL
DE L'IEJ**

COLLEGE ELECTORAL	NOMBRE DE SIEGES
Collège des usagers	1 titulaire + 1 suppléant
TOTAL	1

COLLEGE DES USAGERS

CANDIDATURE INDIVIDUELLE

- *Madame Romane Serrault (titulaire)*
- *Madame Théa Denis (suppléante)*

Fait à Versailles, le

18 FEV. 2026

Le Président de l'université

Pr. Loïc VÉGESSERAN

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines